Association **F**oncière **U**rbaine **L**ibre « *LES BOUVREUILS* »
65 boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY
☎ 01 64 99 93 35 ✉ bouvreuils@winimage.com
www.bouvreuils-levitt-mennecy.fr

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2010

EXERCICE 2009

Merci pour votre participation à notre assemblée générale (53%) pour laquelle nous avons néanmoins tout juste pu atteindre le quorum ; aussi il est important que l'année prochaine, si vous étiez dans l'impossibilité de vous déplacer, de donner votre pouvoir à un autre propriétaire qui a votre confiance.

Merci également pour le soutien que vous nous avez manifesté en approuvant quasiment à l'unanimité notre action, cela nous encourage à persévérer pour la préservation et l'embellissement de notre cadre de vie en veillant au bon respect de notre règlement.

Merci aussi à tous les membres de notre comité pour leur travail et engagement, en particulier à Jean-Claude VOLLANT qui anime si bien le groupe des 7 AFUL ; nous avons eu en 2009 près d'une dizaine de réunions 7 AFUL (sujet principaux : les réseaux, les panneaux solaires, les espaces verts, …) ainsi que de nombreuses réunions en mairie (PLU, panneaux solaires, SIARCE, sécurité, …) Les 7 AFUL se connaissent bien, même si quelques petits désaccords persistent, elles sont en tout cas mieux à même de coordonner leurs actions.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres élus : Madame Pascale MIL et Monsieur Laurent HUPPENOIRE, le comité est maintenant au complet avec 12 membres.

Merci enfin à Monsieur DUGOIN, notre maire, qui est membre de notre AFUL ; il est intervenu en fin d'assemblée afin d'apporter son éclairage sur différents points : Le relais téléphonique, la reconstruction de l'école de Verville qui se fera sur le même lieu, (l'école étant probablement déplacée, le temps des travaux pendant une période de 18 mois, sur le parking du centre commercial) la piscine et le CLE (le Conseil Local d'Environnement) que Monsieur le Maire a proposé d'élargir avec un siège pour chacune des 7 AFUL (au lieu de un siège pour l'ensemble des 7 AFUL).

Il y a deux points pour lesquels il me paraît bon d'insister tout particulièrement :

1) Il est de votre intérêt (les conséquences financières pouvant se chiffrer en milliers d'Euros), et ce pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, de réaliser sans plus tarder (avant le 30 juin 2010) un regard de branchement conforme pour vos eaux usées (voir ci-après les explications détaillées préparées par Jean-Claude VOLLANT),

2) L'entretien de la végétation aux carrefours et virages, les trottoirs doivent être dégagés pour la circulation des piétons, il ne doit pas y avoir de stationnement dans les virages, c'est votre responabilité qui pourrait être engagée en cas d'accident.

Nous vous prions de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à tout notre dévouement.

Hubert JANNIN

Association **F**oncière **U**rbaine **L**ibre « *LES BOUVREUILS* »
65 boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY
☎ 01 64 99 93 35 ✉ bouvreuils@winimage.com
www.bouvreuils-levitt-mennecy.fr

Plan Local d'Urbanisme

Le **plan local d'urbanisme** (PLU) est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme communal ou éventuellement intercommunal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000) dite loi SRU.

Il est entré en vigueur en octobre 2007. La nouvelle municipalité élue en 2008 a décidé de lancer une révision de ce Plan.

La Zone UE y couvre le périmètre habitat de l'ancienne opération d'aménagement d'ensemble, désignée « Z.A.C. de la Ferme de la VERVILLE » (dite village Levitt).

Le CHAPITRE V du TITRE II s'intitule D*ISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE UE.*
Ces dispositions doivent être suivies par tous. Le règlement des AFUL pourra comporter des dispositions plus restrictives à celles contenues dans le PLU.

Ce qui signifie qu'un résident pourra obtenir de la commune une autorisation de travaux ou un permis de construire et faire sa construction, mais il pourra être contraint de la démolir pour non-respect du règlement de l'AFUL si celui-ci ne l'autorise pas.

Programme de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées

Depuis le 1e janvier 2009, la Commune de Mennecy a délégué sa compétence collecte-assainissement pour les eaux pluviales et les eaux usées au Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau (SIARCE).

Ce dernier est donc aujourd'hui responsable du réseau public de collecte d'eaux pluviales et d'eaux usées,

L'exploitation des canalisations reste assurée par la Société des Eaux de l'Essonne (SEE) qui intervient sur les réseaux en cas de problèmes.

La SEE possède un numéro d'urgence disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 : le **0810.391.391**.

Comme il est précisé dans les règlements des AFUL, chaque lot de notre ZAC souffre des servitudes de passage, d'entretien et de réfection de tous les réseaux souterrains. Les réseaux publics de collecte d'assainissement et notamment les regards, implantés en terrains privés, doivent être accessibles afin d'assurer une bonne exploitation.

Pour permettre une intervention rapide et efficace sur les canalisations de branchements et apporter une solution pérenne, deux actions sont nécessaires :

1 Rendre les branchements individuels accessibles, par la création d'un regard de branchement eaux usées, pour l'exploitation par la SEE et ainsi délimiter les parties publiques et privées des branchements.

2 Limiter les problèmes d'engorgement liés souvent à la prolifération dans les réseaux de racines d'arbres proches des canalisations.

Vous trouverez les modalités de réalisation des regards de branchement d'eaux usées dans le fascicule qui vous a été distribué en octobre 2009 et que vous pouvez retrouver sur notre site..

À l'heure actuelle, 98 propriétés sur 284 sont équipées d'un regard agréé soit 35 % . Le pourcentage sur l'ensemble de notre village où 553 regards existent est de 33%.

Jean-Claude VOLLANT

Association **F**oncière **U**rbaine **L**ibre « *LES BOUVREUILS* »
65 boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY
☎ 01 64 99 93 35 ✉ bouvreuils@winimage.com
www.bouvreuils-levitt-mennecy.fr

Espaces verts

Christian REBOUL, vice-président responsable des espaces verts indique que le montant du contrat avec le prestataire a été augmenté de 1,2%, ce qui porte le montant annuel à 44 616 €.

TRAVAUX

Il résume les différents travaux effectués durant l'année 2009

- Un effort a été fait pour planter de beaux sujets 200-250 cm,
- Plusieurs saules pleureurs, bouleaux et un acacia ont été retiré,
- Square Jean Legendre, un cerisier pleureur a été planté,
- Un massif de 10 rosiers éméra avec pose de demi-rondins, apport de terre végétale a été aménagé à l'angle Verville-Bouvreuils,
- Plantation de 4 pins sylvestre et d'un cèdre bleu.

En 2010, l'antigerminatif sur nos massifs sera proscrit.

Le massif Verville face au Centre Commercial sera rénové.

Le réaménagement de la butte côté entrée des tennis a commencé : retrait de 30 érables et pose de 35 lauriers de différentes tailles afin d'offrir un écran végétal tout au long de l'année.

Les places des Loriots et Francisque Sarcey verront leurs vieux rosiers retirés et remplacés par des éméras plus vigoureux et extrêmement fleurissants,

Des arbres ou des arbustes à fleurs donneront un peu plus de couleur à ces places,

La réduction en largeur des massifs de l'avenue de Manassé avec reprise en gazon limitera l'utilisation des produits phytosanitaires, la protection de l'entrée de ces deux coulées vertes sera préservée,

Une réflexion sur la création d'une zone « prairie fleurie » qui amènerait plus de biodiversité sera lancée.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Depuis l'année dernière, on nous signale des nids de chenilles processionnaires en augmentation dans notre village. La seule solution fiable est de couper la branche où s'est installé le nid et de la brûler; des traitements existent mais ne sont efficaces que pour une période comprise entre septembre et novembre. Nous allons vérifier nos espaces verts et places, pensez à le faire dans vos jardins pour les résineux, en particulier les pins.

Dernière minute ! Notre prestataire a retiré une dizaine de nids sur l'entrée de notre espace vert situé avenue de la Garde. D'autres nous ont été signalés sur la coulée Bouvreuils-Manassé ainsi que sur la place Jean Le Gendre, ils seront retirés très prochainement.

NUISANCES !

Quelques propriétaires nous ont signalés l'intrusion d'animaux dans leurs jardins privatifs ouverts sur les coulées vertes, merci de bien vouloir tenir vos chiens en laisse.
Il vous est rappelé que tout dépôt de végétaux ou autres déchets est interdit sur les espaces verts communs.

HAIES DONNANT SUR LES RUES OU SUR LES ESPACES VERTS

La mairie nous demande d'insister sur les tailles d'entretien pour permettre

- l'accès aux trottoirs trop souvent réduit par des haies non maîtrisées.
- une bonne visibilité aux abords des croisements et autour des lampadaires

La responsabilité des propriétaires pourrait être engagée en cas d'accident.

Nous demandons un gros effort sur la taille des clôtures arbustives qui débordent sur les espaces communs, perturbant le travail de l'entreprise chargée de l'entretien. Nous demandons aussi aux propriétaires qui effectuent des tailles de végétaux de ne pas en laisser les déchets sur les parties communes.
Le dépôt des sacs de déchets verts devant votre pavillon doit se faire la veille du jour de ramassage

Des courriers de rappel seront envoyés aux propriétaires non coopératifs et le comité prendra les mesures nécessaires pour que le règlement soit appliqué.

Christian Reboul

Association **F**oncière **U**rbaine **L**ibre « *LES BOUVREUILS* »
65 boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY
☎ 01 64 99 93 35 ✉ bouvreuils@winimage.com
www.bouvreuils-levitt-mennecy.fr

Finances

Bernard BRUNNER, trésorier, présente les comptes de l'AFUL.

2009 fut une bonne année pour nos finances avec au moins 2 600 € de recettes supplémentaires par rapport à 2008. Les dépenses ont augmentés d'environ 14,5 % par rapport à 2008, le poste en augmentation est surtout celui des espaces verts, alors que les postes impôts locaux, assurance, frais généraux et frais d'avocat ont aussi augmenté mais plus modérément. Globalement les dépenses sont restées conformes à ce qui avait été prévu.

DÉPENSES

L'entretien et l'aménagement de nos espaces verts ont représenté près de 88 % de nos dépenses alors que le montant du contrat a été réévalué de 1,7 % pour l'année 2009.

L'AFUL a dû supporter 956 € de frais d'avocat suite à une action en justice conjointe de deux propriétaires.

Les postes assurances et impôts ont subi une augmentation de l'ordre de 3 % par rapport à 2008. Le poste frais généraux a augmenté de 467 €.

Nos coûts de gestion sont néanmoins restés très faibles.

RECETTES

Tous les propriétaires se sont bien acquittés de leur cotisation, par ailleurs nous avons eu une entrée exceptionnelle de 5 700 € à l'occasion du tournage de plusieurs films. Nous avons décidé de tenir compte de cette rémunération pour diminuer la cotisation qui devrait donc retrouver un montant plus élevé en 2011.

L'assemblée générale du 22 janvier 2010 a fixé le montant de la cotisation à **160 €** (soit 20 € de moins que celle de 2009).

Merci à ceux qui nous l'ont déjà adressée.

Pour les autres, nous leur demandons de bien vouloir nous la régler le plus tôt possible et ce **avant le 15 mars** afin de nous éviter de puiser dans nos réserves et faire ainsi face dans les meilleures conditions à nos échéances de début d'année. Nous vous rappelons les pénalités que nous appliquerons en cas de retard :

- 10 € après le 15 mars 2010 ;
- 40 € après le 1er mai 2010 ;
- 100 € après le 1er juillet 2010 avec procédure d'injonction de payer. **Les frais seront à la charge du propriétaire.**

Tout sociétaire qui éprouverait des difficultés trouvera auprès du comité une écoute compréhensible avec la confidentialité garantie.

Votre règlement, libellé à l'ordre de l'*AFUL Les Bouvreuils*, est à adresser à

Jean-Claude VOLLANT 13 rue François Mansart 91540 MENNECY

Bernard BRUNNER

Communications.

Nous vous rappelons le numéro de téléphone de l'AFUL : **01 64 99 93 35** ainsi que son adresse courriel qui vous permet de nous envoyer vos messages, suggestions ou toutes autres questions : ***bouvreuils@winimage.com*.**

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, envoyez-nous votre adresse électronique ; cela nous permettra de vous faire parvenir rapidement toute nouvelle information concernant notre quartier ; n'oubliez pas de nous informer si vous changez d'adresse électronique.

En vous connectant sur ***http://bouvreuils-levitt-mennecy.fr/*** vous pourrez trouver les dernières nouvelles, les formulaires de demande de travaux, la partie du PLU consacrée à notre zone UE, etc.
Vous avez à votre disposition les possibilités suivantes :

- Petites annonces gratuites
- Téléchargement de documents

Si vous souhaitez faire part d'expériences avec des fournisseurs divers (pas de pub), rédigez un court article avec des photos si possible et adressez-le nous. Toutes les bonnes volontés sont bienvenues : envoyez photos, documents d'histoire sur la résidence, infos pratiques, etc. **Ce site est le vôtre, faites le vivre.**

Association **F**oncière **U**rbaine **L**ibre « *LES BOUVREUILS* »
65 boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY
☎ 01 64 99 93 35 ✉ bouvreuils@winimage.com
www.bouvreuils-levitt-mennecy.fr

Règlement intérieur

Stéphane ROUSSELOT, qui a la responsabilité du règlement intérieur, rappelle quelques **obligations qui permettent de conserver** l'harmonie de notre village.

1. CIRCULATION ET VITESSE

Respectez la vitesse limitée à 30 km/h et les *stops* installés boulevard de la Verville et avenue de Manassé.

Exigez de vos enfants circulant en deux roues qu'ils respectent les règles du *Code de la route*.

Des contrôles sont effectués régulièrement.

Les vélos, VTT ou autres engins à deux roues doivent être éclairés dès que la visibilité le rend nécessaire. Nous vous demandons, pour des raisons de sécurité élémentaires, de respecter et de faire respecter cette obligation du code de la route.

Nous avons demandé à la commune de reprendre la signalisation au sol au carrefour de la rue des Bouvreuils et de l'avenue de Manassé car il y a confusion entre les anciennes marques au sol qui ont tendance à réapparaître et les nouvelles qui, elles, disparaissent, ce qui crée des confusions chez les automobilistes.

2. STATIONNEMENT DES VÉHICULES

D'après notre règlement, nous devons garer nos voitures dans les garages ou les montées de garages. Le stationnement des véhicules sur la rue doit être limité au maximum. Évitez en particulier de stationner dans les virages et sur les trottoirs. Ne garez pas les voitures l'une en face de l'autre de chaque côté de la rue ni en face d'une sortie de garage.

Évitez de laisser vos véhicules de façon prolongée sur vos pelouses.
Conformément à notre règlement, nos jardins sont dit « d'agrément » et ne doivent pas être utilisés comme parking de façon régulière ce qui, de plus, endommage sérieusement la pelouse et nuit donc à l'esthétique de notre ensemble immobilier.

3. HORAIRES DES TONTES

Les horaires autorisés pour les tontes et l'usage d'outils motorisés générant du bruit sont les suivants :

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h ;
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Merci de faire un effort pour le respect de ces horaires afin de préserver la tranquillité de tous.

4. ENTRETIEN DES JARDINS ET DES HAIES

Nous remercions la grande majorité d'entre vous qui entretiennent leur jardin.

Nous vous rappelons, et cette prescription est maintenue dans les *Recommandations du PLU*, que :

L'édification de clôtures et la mise en place de haies est rigoureusement prohibée en avant de la façade principale des maisons individuelles et en limite du domaine public. Tout portail y est interdit.
Sur les côtés et à l'arrière de la propriété, il est possible de clore par des haies vives qui pourront être d'essences différentes, mais dont la hauteur ne pourra pas dépasser 1,80 m. Les brandes, claustras, brise-vent en plastique sont interdits.

5. ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux doivent respecter la tranquillité de leurs voisins en évitant le vagabondage et les aboiements intempestifs de leurs compagnons, conformément aux règles édictées dans les *Règlements et Statuts* de notre AFUL (titre I, article 11) et dans les divers arrêtés municipaux.

Les déjections sur les propriétés voisines ou les espaces verts (en particulier les places engazonnées) doivent être évitées ou ramassées par les propriétaires des animaux.

6. POUBELLES

Les poubelles et les déchets verts ne doivent pas être sortis longtemps avant le passage du service de ramassage, et ce, en conformité avec la *Règlementation de la collecte des déchets sur le territoire de la commune de Mennecy (L09.04.138.82) article 11.*

Par respect pour le charme de notre résidence, chacun doit faire un effort en respectant les règles suivantes :

- les poubelles et les déchets verts ne doivent être placés en bordure de rue qu'à partir de 18 h la veille des jours de leur ramassage ;
- le jour de ramassage, les poubelles doivent être rentrées dès que possible.

Penser à la solidarité entre voisins quand cela est nécessaire…

Dans le même état d'esprit, nous vous demandons de ranger vos poubelles hors de la vue des promeneurs et de vos voisins.

7. TRAVAUX

Tous les travaux de nature à modifier l'aspect extérieur des propriétés (maison ou jardin) doivent faire l'objet d'une demande préalable auprès de l'AFUL. Il s'agit entre autres :

- des travaux de peintures dès lors qu'il y a modification des couleurs d'origine (portes, volets, mur, toit) ;
- de pose de velux ;
- d'installation d'un abri de jardin ;
- du creusement d'une piscine ;
- de construction d'une véranda.

Nous rappelons que :

- les portes des garages et les chenaux doivent être de couleur blanche ;
- si vous installez des stores ou des volets roulants, les volets d'origine ne doivent pas être enlevés afin de conserver à votre maison son aspect originel ; le dispositif de rangement ne doit pas dépasser l'encadrement d'origine de la fenêtre.
- l'aspect des fenêtres et la taille de leurs carreaux ne doivent pas être modifiés.

Nous vous remercions de nous informer de la fin de vos travaux.

8. VENTE DE PAVILLONS

Le comité vérifie systématiquement l'état des propriétés lors des mises en vente. Cela nous permet de leur faire rendre l'aspect qu'elles auraient dû conserver.

9. ÉTENDAGE DE LINGE.

Il est interdit d'étendre du linge, aux fenêtres, dans les jardins et voie d'accès au garage. Toutefois, l'usage d'un séchoir mobile, à l'exclusion de tout étendoir, dans la partie arrière du jardin, sera toléré tous les jours à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés et sous la condition expresse que ce séchoir soit entreposé dans la maison après usage.

10. MISE EN LOCATION. OBLIGATIONS DES LOCATAIRES

Les propriétaires sont tenus d'informer le bureau de l'AFUL de la mise en location de leur maison et d'indiquer leur nouvelle adresse ou le nom du mandataire habilité à gérer leur bien.

Les locataires sont tenus de respecter les obligations concernant les horaires de tonte, l'entretien des jardins et la remontée des poubelles.

11. NUMÉROS DES MAISONS

De trop nombreuses maisons n'ont pas de numéro visible. Faites un effort en pensant aux éventuels retards d'invervention pour les services d'urgence, aux différentes personnes qui distribuent votre courrier en particulier les membres de notre comité et les préposés de la Poste.

Stéphane ROUSSELOT

Association **F**oncière **U**rbaine **L**ibre « *LES BOUVREUILS* »
65 boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY
☎ 01 64 99 93 35 ✉ bouvreuils@winimage.com
www.bouvreuils-levitt-mennecy.fr

Répartition des propriétaires présents ou représentés à l'AG 2010

Nombre de propriétés 284
Nombre de propriétaires présents ou représentés 150 (53%)
Présents 83 Représentés 67 Absents 134

rue André le Nôtre

Présents et représentés 50%

Propriétaires	12	Présents	4
Votants	6	Représentés	2
		Absents	6

rue des Alouettes

Présents et représentés 45%

Propriétaires	20	Présents	6
Votants	9	Représentés	3
		Absents	11

place des Chardonnerets

Présents et représentés 41%

Propriétaires	17	Présents	4
Votants	7	Représentés	3
		Absents	10

rue des Mésanges

Présents et représentés 33%

Propriétaires	12	Présents	3
Votants	4	Représentés	1
		Absents	8

rue des Rossignols

Présents et représentés 74%

Propriétaires	19	Présents	10
Votants	14	Représentés	4
		Absents	5

rue François Barbin

Présents et représentés 35%

Propriétaires	20	Présents	3
Votants	7	Représentés	4
		Absents	13

rue Geoffroy Saint-Hilaire

Présents et représentés 63%

Propriétaires	8	Présents	3
Votants	5	Représentés	2
		Absents	3

rue Raymond de Mareuil

Présents et représentés 49%

Propriétaires	43	Présents	10
Votants	21	Représentés	11
		Absents	22

avenue de Manassé

Présents et représentés 64%

Propriétaires	25	Présents	10
Votants	16	Représentés	6
		Absents	9

rue des Bouvreuils

Présents et représentés 55%

Propriétaires	31	Présents	10
Votants	17	Représentés	7
		Absents	14

place des Loriots

Présents et représentés 73%

Propriétaires	11	Présents	4
Votants	8	Représentés	4
		Absents	3

place des Pinsons

Présents et représentés 30%

Propriétaires	10	Présents	2
Votants	3	Représentés	1
		Absents	7

rue Francisque Sarcey

Présents et représentés 43%

Propriétaires	7	Présents	1
Votants	3	Représentés	2
		Absents	4

rue François Mansart

Présents et représentés 54%

Propriétaires	37	Présents	10
Votants	20	Représentés	10
		Absents	17

square Jean Legendre

Présents et représentés 83%

Propriétaires	12	Présents	3
Votants	10	Représentés	7
		Absents	2

Association **F**oncière **U**rbaine **L**ibre « *LES BOUVREUILS* »
65 boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY
☎ 01 64 99 93 35 ✉ bouvreuils@winimage.com
www.bouvreuils-levitt-mennecy.fr

Résultats des votes

Deux scrutateurs, MM Philippe CHEVALIER et Francis PARMENTIER, ont dépouillé les votes et proclamé les résultats suivants :

Nombre de propriétaires présents ou représentés : 150

Nombre de bulletins dépouillés : 145

	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation du rapport moral	141	1	3
Approbation des comptes 2008	140	2	3
Quitus au comité de l'AFUL	140	2	3
Adoption du budget 2009	139	3	3

Élection des membres du comité

Bernard BRUNNER 145 voix, élu
Régis PECQUET 145 voix, élu
Stéphane ROUSSELOT 144 voix, élu
Pascale MIL 138 voix, élue
Laurent HUPPENOIRE 136 voix, élu

Le comité se compose de douze membres.

Composition du bureau

À la suite de la réunion du comité syndical du 5 février 2010, la **composition du bureau** pour l'année 2010 est la suivante :

Hubert JANNIN	*Président*	
Stéphane ROUSSELOT	*Vice-président*	*Responsable Règlement Intérieur*
Christian REBOUL	*Vice-président*	*Responsable Espaces Verts*
Bernard BRUNNER	*Trésorier*	
Jean-Claude VOLLANT	*Secrétaire & trésorier-adjoint*	*Représentant au groupement des 7 AFUL*

Membres du comité

Laurent ASTRAUDO	*Responsable des plans des maisons :*	*Adjoint Règlement Intérieur*
Claude VANDEL	*Responsable Informatique*	
Régis PECQUET	*Règlement Intérieur*	
Jean PHILIPPEAU	*Espaces Verts*	
Pascale MIL	*Règlement Intérieur*	
Laurent HUPPENOIRE	*Règlement Intérieur*	
Louise FIQUET	*Espaces Verts*	